

**Groupe de Travail GT6h  
Enjeux fonciers et patrimoniaux**

**Montauban, le 3 février 2011**

**1- Objet de la réunion**

Cette réunion fait suite aux groupes de travail de novembre 2010. Elle a pour objectif de présenter les hypothèses de tracé qui seront intégrées dans l'analyse comparative, de détailler les évolutions concernant ces hypothèses de tracé et de présenter la méthodologie de comparaison retenue.

Un mail de téléchargement des documents a été envoyé à l'ensemble des participants préalablement à la réunion.

En séance, un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué.

L'objectif de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses des tracés retenues pour l'analyse comparative,
- de recueillir les avis et contributions sur la méthodologie de l'analyse comparative.

L'ordre du jour est le suivant :

- Hypothèses de tracé soumises à la comparaison après avis des commissions consultatives :
  - Focus sur les nouvelles hypothèses ou adaptations d'hypothèses
  - Principes de la méthode de comparaison des hypothèses
  - Echanges et contributions sur la perception de chaque hypothèse de tracé, au regard des enjeux fonciers et patrimoniaux,
- Information sur la seconde consultation du public
- Rappel du planning prévisionnel du GPSO.

**2- Déroulement de la réunion**

Heure de démarrage de la réunion : 9h30

Heure de fin de la réunion : 11h30

**• Présentation des hypothèses de tracé**

Dans un premier temps, ISA présente les modifications apportées aux hypothèses de tracés présentées en novembre 2010. Plusieurs secteurs géographiques sont concernés.

**Secteur de Donzac (230)** : au droit du lieu-dit Tubal, une liaison entre les HT 232 au sud et HT 231 au Nord est ajoutée.

**Secteur Garonne** : Une HT (245) est ajoutée afin d'épargner en totalité le foncier bâti du hameau de Bénis

**Secteur Saint Porquier-Monbeton (250)** : Une HT supplémentaire passant au sud du hameau de Pradas est portée à la comparaison.

**Secteur de Montauban-Campsas (260)** : Deux HT supplémentaires (263 et 264) s'éloignant notamment des hameaux de Perayrols et Gary seront comparées.

RFF rappelle qu'en parallèle, les études pour un tracé alternatif dans la zone de recherche Campsas /Toulouse sont en cours conformément à la demande du ministre dans sa lettre du 27 septembre 2010. Les premiers résultats sont attendus en avril 2011.

• **Présentation de la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracé**

Les grands principes fondant la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracés sont présentés. Il est rappelé l'absence de hiérarchisation d'un domaine d'étude par rapport à l'autre (environnemental, fonctionnel, technico-économique).

Les résultats de l'analyse comparative des hypothèses de tracé seront présentés aux instances de concertation en avril 2011 (commissions consultatives, groupe de travail, concertation de proximité). L'analyse technique sera enrichie par les apports et avis de la concertation pour permettre de proposer au COPIL un tracé un approfondir en juin 2011.

Une première maquette 3D des hypothèses sera réalisée pour avril-mai 2011. Une seconde maquette plus détaillée sera réalisée sur le tracé à approfondir.

**3- Relevé des échanges et des contributions**

**USV Nord** : Demande quand les profils en long seront disponibles et interroge RFF sur un point particulier du tunnel de Pompignan

- *RFF précise que les profils en long optimisés seront disponibles pour la phase 3 à partir de juin 2011. Concernant le tunnel de Pompignan, ce point technique particulier sera vu en fin de réunion, la vérification ayant été réalisée par le bureau d'études.*

**Mairie de Saint Rustice** : Indique qu'il ne voit pas sur les plans de distinction entre l'arboriculture et l'agriculture

- *RFF rappelle la méthodologie qui prend en compte les différentes composantes de l'agriculture. L'enjeu agricole dans la plaine de la Garonne a été bien identifié et RFF cherchera à minimiser l'impact sur l'activité agricole. Le bureau d'études rappelle que la conception des hypothèses de tracé est fonction des enjeux sur un grand linéaire en raison des caractéristiques géométriques d'une ligne à grande vitesse.*

**CA 82** : La Chambre d'Agriculture évoque sa démarche d'identification et de qualification des enjeux agricoles réalisée en 2010. La Chambre d'Agriculture a réalisé des enquêtes auprès des propriétaires et ou exploitants pour recueillir ces éléments (culture pérenne, irrigation, équipement agricole). Tout ceci a été cartographié pour permettre la visualisation de ces enjeux. Il reste encore à compléter ces informations, notamment la vente à la ferme et les exploitations qui ont une succession assurée ou dont l'exploitant à moins de 40 ans. Puis il restera à préciser en termes de comparaison les impacts de chacune des hypothèses sur le milieu agricole.

**Fédération des vins du Tarn et Garonne** : souhaite un rééquilibrage entre les enjeux fonciers et humains et les enjeux naturels

- *RFF précise que l'analyse comparative des hypothèses de tracé se fera selon la méthodologie exposée. RFF rappelle qu'il n'y a pas de priorité donnée entre*

*les domaines environnementaux, fonctionnels et technico-économiques. RFF s'est toujours attaché à considérer les enjeux humains comme le premier des enjeux du domaine environnemental qui comprend aussi les milieux physiques, naturels et biologiques ainsi que patrimoine et paysage.*

**CA 31 :** La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a réalisé le même travail que dans le Tarn et Garonne qui n'est pas terminé. Signale que dans le département, 6 exploitations sont touchées dont 5 sièges sur 8km de fuseau, ce qui va entraîner un déséquilibre économique, notamment pour les exploitations à cultures pérennes pratiquant la vente directe.

La Chambre d'Agriculture fait observer que les documents projetés sont à mettre à jour par rapport aux dernières informations collectées.

- *RFF fera vérifier le niveau de données et actualisera si c'est le cas les cartographies.*

**USV Sud :** Signale les conséquences du projet sur le parc à fabriques du château de Pompignan et souhaite le voir apparaître sur les cartes. Ne trouve pas sur les cartes de quelle manière l'intégration du projet sera réalisée (remblais, paysage,...)

- *RFF précise que le parc à fabriques est connu et pris en compte dans la conception des hypothèses de tracé. Dans ce secteur, la LGV est prévue en tunnel assez profond pour le pas ressortir dans le vallon du parc du château.*
- *RFF a débuté des études paysagères pour rechercher une insertion paysagère à la hauteur des enjeux rencontrés. L'avancement des études sera développé au cours du groupe de travail GT7e l'après-midi.*

**Syndicats des vins de Fronton :** Le syndicat précise qu'il ne prendra pas de position. Il souhaite voir aussi les tracés de la zone de recherche Campsas /Toulouse. Signale qu'il manque sur les cartes 2 sièges d'exploitation et quelques parcelles viticoles.

- *RFF indique qu'il vérifiera et complètera au besoin sa base de données*

**Mairie de Lacourt-Saint-Pierre :** Monsieur le Maire signale l'existence de l'exploitation Pichinot et le fait qu'elle soit impactée par une des hypothèses de tracé : HT 254. Le Maire s'étonne de voir apparaître l'aspect des coûts dans la méthode du choix du tracé. Demande à RFF comment seront traités les problèmes de vibration à proximité du bâti, et par ailleurs se dit préoccupé par le rétablissement des ruisseaux et canaux d'irrigation agricole. Il indique par ailleurs que le canal de Montech alimente l'irrigation de l'agriculture du secteur.

- *RFF va vérifier que le siège d'exploitation signalé n'a pas été oublié et s'engage à l'intégrer si ce n'était pas fait à ce jour.*
- *Concernant la comparaison des hypothèses de tracé, RFF confirme que l'aspect des coûts est un des 3 domaines qui donneront les résultats de l'analyse comparative et que les décisions futures seront prises sur la base de ces 3 domaines.*
- *Concernant les vibrations, ISA précise que des dispositifs antivibratoires peuvent être mis en place à la pose des rails pour limiter ces phénomènes. RFF ajoute que des constats d'huissier à la charge du maître d'ouvrage peuvent être réalisés avant et après les travaux. Ce dispositif si nécessaire peut être envisagé lors de la phase d'exploitation.*
- *Sur l'aspect de l'eau RFF conçoit son infrastructure en fonction des écoulements hydrauliques. RFF s'engage sur la transparence hydraulique de la ligne nouvelle. Par ailleurs RFF s'engage à rétablir les réseaux d'irrigation et de drainage.*

**SDAP 82 :** Le SDAP s'emploie à valoriser le patrimoine de ce département dans toutes ses composantes. Il serait trop restrictif de se baser sur les seuls Monuments Historiques. Il

convient, en termes de diagnostic initial de prendre en considération l'ensemble des éléments du patrimoine (les lignes de coteaux, les lavoirs, les moulins, les mottes castrales...) Cela est révélateur du passé et de ce qui fait aujourd'hui la dynamique économique, touristique, sociale de ce département.

Aussi, le SDAP sera attentif sur la démarche de RFF et la conception de la LGV. Par ailleurs le SDAP précise que la recherche du meilleur tracé s'entend à l'échelle interdépartementale, donc avec le Lot et Garonne et la Haute Garonne.

Les principaux enjeux sont évoqués :

- Secteur d'Auvillar : N'est pas certain que le tracé le plus éloigné d'Auvillar soit le moins impactant. Demande de porter attention à l'insertion des ouvrages dans l'espace
- Secteur de Candes : Rechercher la meilleure insertion si ce tracé est proposé
- Secteur de la Garonne : Demande de se rapprocher du SRA pour les enjeux archéologiques et demande la plus grande attention quant à la définition du projet, notamment vis-à-vis de l'abbaye de Belleperche dont le périmètre de protection vient tangenter la LGV
- Secteur de Pompignan : Précise que ce secteur est densément aménagé depuis quelques années sans cohérence et qu'une revalorisation de ce secteur est en cours, essayant de redonner de la qualité à ce site constitué notamment par le canal, le bâti ancien et la qualité des villages. Souligne l'enjeu architectural déterminant lié au futur viaduc. Signale que le Parc à Fabrique, monumental au plan naturel, fait l'objet d'un projet de protection et se révèle comme un enjeu très sensible. Au-delà de l'entrée du tunnel, c'est l'entrée dans le département du Tarn et Garonne qui devra être traitée comme telle dans ce secteur.
  - o *RFF précise qu'un travail est engagé depuis plus d'un an avec la DRAC Midi-Pyrénées (Service régional d'archéologie) afin de traiter les aspects liés à l'archéologie.*

**CCI 82** : La CCI demande si les enjeux industriels et économiques, telles que les zones d'activités, sont prises en compte dans la comparaison

- o *ISA précise qu'il a tous ces éléments notamment grâce à l'analyse des PLU et que cet enjeu sera intégré dans l'analyse comparative*

**SDAP 31** : Ne souhaite pas donner un avis en séance. Fait observer qu'une seule hypothèse de tracé est présentée dans certains secteurs et trouve qu'il y a peu d'alternative. Souhaite des éléments complémentaires (profils en long, coupes,...)

- o *RFF précise en effet que sur le secteur 280, une seule hypothèse de tracé est à l'étude en raison des contraintes en amont et en aval. Ensuite, à partir de St Jory, il s'agit principalement de l'aménagement de la ligne existante jusque l'arrivée sur Toulouse.*
- o *Par ailleurs, RFF est disposé à mettre à disposition les études en cours au SDAP*

**USV Sud** : S'interroge sur le devenir des délaissés entre le projet et le canal dans la plaine de la Garonne. Demande des précisions quant à un possible rétrécissement du canal latéral lié au projet.

- o *RFF précise d'abord que les études sont au stade d'élaboration des hypothèses de tracé. Des évolutions à ce stade sont encore à envisager, notamment lors de l'étape d'approfondissement du tracé qui occupera le second semestre de l'année 2011. Ces ajustements se feront en concertation avec l'ensemble des partenaires pour notamment traiter de l'enjeu des délaissés, si délaissés il y a.*

- *ISA répond qu'il ne s'agit pas de délaissés puisqu'ils seront accessibles et suffisamment grands pour être cultivés.*
- *Concernant le rétrécissement du canal, RFF précise qu'il ne s'agit pas du périmètre d'étude des GPSO car au sud du raccordement présenté aujourd'hui, et confirme avoir connaissance d'un scénario de l'aménagement de voies entre Toulouse et St Jory qui imagine le rétrécissement du canal.*

**Syndicat des vins de Fronton** : Le syndicat évoque l'absence de 2 sièges d'exploitation et rappelle la nécessité de renseigner l'exhaustivité des parcelles en A.O.

**Le garant de la concertation du lot 2** : M. Wolff souligne le sérieux et la qualité des échanges. Chacun fonction de ses intérêts, de sa sensibilité est animé d'une volonté d'apporter une contribution, une solution pour réunir les meilleures conditions pour l'élaboration de ce projet.

- **Information sur la consultation du public menée fin décembre 2010 et début janvier 2011.**

3600 avis ont été émis et enregistrés durant cette consultation.

RFF indique qu'aucune demande de nouvelle hypothèse de tracé n'a été formulée par le public.

#### **4- Synthèse de la réunion**

- **les hypothèses de tracé présentées et discutées sont toutes mises à la comparaison selon la méthodologie exposée ;**
- **RFF a pris en compte les propositions de chacun sur la comparaison des hypothèses de tracé**
- **les contributions des membres sur la méthode de comparaison des hypothèses de tracé sont à envoyer à RFF jusqu'au 28 février 2011.**

**Calendrier** : RFF précise qu'en avril 2011 les résultats de l'analyse multicritères seront présentés aux élus en concertation de proximité ainsi qu'aux membres des groupes de travail. Une nouvelle consultation du public sera également réalisée sur la base de ces résultats.

-----